

UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI

Faculté des Scs Economiques, Commerciales et des Scs de Gestion

PROCES-VERBAL MODULAIRE

Année : 2020/2021

Module : Système bancaire algérien

Niveau : 6ème Semestre

Coef. : 2 Crédit : 6

Filière : Licence L.M.D Economie Monétaire et Bancaire

Chargé de cours : Mr. DORVILLE M.

Chargé de TD/TP :

Emargement :

Section : A

Groupe : 3

N°	Nom et Prénoms	Date Nais.	EX 1	TD	M.Ses1	Ses.2	M.G	Période
1	LARBI OUISSAM	26/11/1998	07.50	10.00	08.75		08.75	
2	LARDJANI SAMIA	12/04/1999	09.00	12.00	10.50		10.50	
3	LEKHAL GHANIA	09/01/1996	00.00	00.00	00.00		00.00	
4	MADI AOMAR	19/08/1999	06.00	10.00	08.00		08.00	
5	MAIGA ADAMA MAHAMAR	26/10/1999	07.00	11.00	09.00		09.00	
6	MECIBAH KHELIFA	21/07/1996	10.50	10.50	10.50		10.50	
7	MEFTAH REZAK	27/04/1997	00.00	10.00	05.00		05.00	
8	MEZIANI LILIA	18/02/1995	00.00	10.00	05.00		05.00	
9	MOHAMED SEGHIR MANEL	31/01/2001	-	10.00	-		-	
10	OULD BRAHAM TOUNSIA	29/08/1995	-	-	-		-	
11	SAHOUANE NASSIM	18/11/1997	00.00	00.00	00.00	01.00	01.00	29/09/2021
12	SAIDANI RABAH	11/05/1996	00.00	10.00	05.00		05.00	
13	SAIDANI ZINEDDINE	05/10/1994	00.00	00.00	00.00		00.00	
14	SAIDI MASSINISSA	29/11/1998	-	-	-		-	
15	SALHI AMEL	04/01/1998	08.00	10.00	09.00		09.00	
16	SANGUEVE ALBERTO DOMINGOS	04/04/1995	09.50	11.00	10.25		10.25	
17	SANOGO AISSATOU	15/04/2001	14.00	12.50	13.25		13.25	
18	SI TAYEB THINHINANE	19/07/1997	06.00	10.50	08.25		08.25	
19	SOUFI DJAMILA	11/01/1998	04.00	10.00	07.00		07.00	
20	TIS NABIL	19/11/1998	00.00	00.00	00.00		00.00	
21	ZARA ABAKAR DOUNGOUS	08/12/1995	10.00	11.00	10.50		10.50	
22	ZEDEK JUBA	16/09/1999	00.00	10.00	05.00		05.00	
23	ZERBOUT OUERDIA	12/03/1997	00.00	00.00	00.00		00.00	
24	ZERROUKI NADIA	26/03/1996	10.00	10.00	10.00		10.00	
25	ZIMOUCHE YASMINE	19/10/2000	14.50	10.00	12.25		12.25	

Module : **Système bancaire algérien**

Coef. : 2

Crédit : 6

Niveau : **6ème Semestre**

Filière : **Licence L.M.D Economie Monétaire et Bancaire**

Chargé de cours : **M. DARBAMEN**

Chargé de TD/TP : \_\_\_\_\_

Emargement : \_\_\_\_\_

Section : **A**

Groupe : **2**

N°	Nom et Prénoms	Date Nais.	EX 1	TD	M.Ses1	Ses.2	M.G	Période
1	BEN SAIDJ NADIA	11/11/1996	04.00	10.00	07.00		07.00	
2	CHAMA PATRICIA	28/12/1999	08.00	13.00	10.50		10.50	
3	DAWA M'BARIKA MINTE	11/05/2000	15.50	11.50	13.50		13.50	
4	DIAKITE SEKOU	08/01/1997	01.50	00.00	00.75		00.75	
5	DIARRA OUMAR	01/02/1997	10.50	13.00	11.75		11.75	
6	DJAROUN AMINE	05/08/1998	00.50	01.00	00.75		00.75	
7	EGBOGU NEOMA KAOSOLUCHUKWU	24/08/1991	05.00	10.00	07.50		07.50	
8	ELIAS JOANA GESSE REINALDO	10/12/1996	04.00	11.00	07.50		07.50	
9	FOUDAD AGHILES	18/11/1999	00.00	00.00	00.00		00.00	
10	GAOUA NADIR	15/08/1999	05.00	11.50	08.25		08.25	
11	GHEMDANE TOUFIK	21/12/1998	01.00	10.00	05.50		05.50	
12	HAMICI LILIA	01/10/1998	04.50	11.00	07.75		07.75	
13	HAMMAD CHAHINEZ	12/08/1999	02.00	10.50	06.25		06.25	
14	HAMMOUD NASSIMA	13/07/1997	03.00	10.50	06.75		06.75	
15	HAMOUANI MERIEM	12/01/1997	10.50	09.50	10.00		10.00	
16	HERNOUNE MERIEM	29/04/1996	-	-	-		-	
17	ICHOU IMANE	21/05/1997	01.00	10.00	05.50		05.50	
18	IFERROUDJENE MAHMOUD	17/02/1997	06.00	10.00	08.00		08.00	
19	IRZOUNI YACINE	14/10/1996	-	01.00	-		-	
20	KACI NACIRA	14/02/1997	06.50	10.00	08.25		08.25	
21	KANA DALILA	01/08/1994	09.50	10.50	10.00		10.00	
22	KHALOUF HACENE	07/07/1996	06.00	10.50	08.25		08.25	
23	KHELFAOUI KARIMA	02/01/1996	02.00	11.00	06.50		06.50	
24	KHENNACHE AZIZ	01/01/1997	-	11.00	-		-	
25	KHIMOUD RACHIDA	19/01/1995	02.00	10.00	06.00		06.00	

**UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI**

Faculté des Scs Economiques, Commerciales et des Scs de Gestion

**PROCES-VERBAL MODULAIRE**

Année : 2020/2021

Module : **Système bancaire algérien**

Coef : 2 Crédit : 6

Chargé de cours :

Chargé de TD/TP :

Emargement :

Niveau : **6ème Semestre**

Filière : **Licence L.M.D Economie Monétaire et Bancaire**

Section : **A**

Groupe : **1**

N°	Nom et Prénoms	Date Nais.	EX 1	TD	M.Ses1	Ses.2	M.G	Période
1	ABCI LOUIZA	22/03/1999	09.00	11.00	10.00		10.00	
2	AHMEDI DIHYA	14/08/1999	11.00	12.50	11.75		11.75	
3	AKMOUSSI ANISSA	16/01/1998	18.50	13.00	15.75		15.75	
4	AKSAS ABDELGHANI	20/02/1995	10.00	10.50	10.25		10.25	
5	ALIOUANE SABRINA	03/01/2000	11.00	10.50	10.75		10.75	
6	AMARI GHILES	29/05/1996	10.50	11.00	10.75		10.75	
7	AMZIANE KENZA	02/03/1999	05.00	10.50	07.75		07.75	
8	BEDAD AZIZ	01/02/1998	00.00	00.00	00.00	11.00	11.00	29/09/2021
9	BELALOUI SALIHA	10/04/1994	10.00	10.00	10.00		10.00	
10	BEN AICI SAIFEDDINE	01/09/1999	10.50	10.50	10.50		10.50	
11	BENNOUR NABILA	10/07/1997	13.00	11.00	12.00		12.00	
12	BERKAT NASSIMA	24/03/1996	01.50	11.00	06.25		06.25	
13	BERREHOU OUISSEM	13/02/1999	02.00	10.00	06.00		06.00	
14	BIRI SARAH	13/02/1994	-	10.00	-		-	
15	BOUBRIT MOUHAMED LAMINE	31/10/1995	00.50	00.00	00.25		00.25	
16	BOUDINAR ALI	09/02/2000	-	11.00	-		-	
17	BOUGCHICHE TARIK	31/05/1999	09.00	11.50	10.25		10.25	
18	BOURA ZINEDDINE	09/03/1992	-	-	-		-	
19	CHABANE MASSINISSA	05/08/1998	00.00	10.50	05.25	08.00	08.00	
20	CHABNI BELAID	27/08/1997	06.00	11.00	08.50		08.50	
21	CHEBIEB THELLELI	18/11/2000	06.50	10.00	08.25		08.25	
22	CHERCHAB MALIKA	10/08/1996	05.50	10.50	08.00		08.00	

**R4:** Les objectifs recherchés à travers le processus de la libéralisation du SBA sont: (05 points, à donner seulement 05 objectifs)

- Mettre un terme à toute ingérence administrative dans le secteur financier et bancaire ;
- Réhabiliter le rôle de la Banque Centrale dans la gestion de la monnaie et du crédit;
- Rétablir la valeur du Dinar algérien, en mettant fin aux divers statuts conférés à la monnaie dans les différentes sphères de transactions, assurer la stabilité des taux de change et la diminution du taux d'inflation;
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie ;
- Encourager les investissements extérieurs ;
- Assainir la situation financière du secteur public ;
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers ;
- Diversifier les sources de financement, notamment par la création d'un marché financier.

**R5:** La libéralisation du SBA n'est pas un choix mais plutôt une alternative et une solution à l'échec du SBA de cette époque; Elle est édictées par les institutions financières et monétaires internationales (FMI et BM). (01 point)

Les raisons de cette réforme sont multiples dont on peut citer:

- c'est une mutation financière internationale dans le cadre de la globalisation financière dont l'Algérie n'en est pas en reste; (01 point)
- Elle est imposée par les institutions monétaires et financières internationales (FMI et BM) dans le cadre d'octroi des financements. (01 point)
- C'est une solution à la défaillance du SBA de l'époque qualifié par: (02 point)
  - Des taux d'intérêt administrés et fixés indépendamment de la réalité économique;
  - Une politique sélective des crédits, la banque est considérée comme un canal de transmission des capitaux vers les secteurs prédéterminé par les pouvoirs publics);
  - Le monopole des banques publiques, donc absence totale de concurrence et de diversification des sources de financement.

**Corrigé type de l'EMD module SBA**

**Les réponses: à répondre uniquement sur 04 questions et chacune est notée sur 05 points**

**R1:** Le SBA mis en place après l'indépendance et qui a fonctionné jusqu'à la fin des années 1980 est qualifié d'inefficace pour les raisons suivantes: (05 points, à donner seulement 05 raisons, chacune notée sur 01 point)

- L'absence de relation banque/entreprise, c'est plutôt la relation banque/Etat.
- LA gestion centralisée et administrative de l'activité bancaire, inspirée du modèle de planification.
- La non limitation des crédits suite à l'embellie pétrolière (distribution de la richesse pétrolière).
- La spécialisation bancaire, constituant une rigidité dans les activités bancaires..
- La dominance des banques publiques et absence de concurrence interbancaire.
- Crise du schéma de rentabilité bancaire, ...

**R2:** La loi 90-10 sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990 a apporté les réformes suivantes:

- **La réhabilitation du rôle de la Banque Centrale**, appelée désormais la Banque d'Algérie, qui retrouve ses prérogatives en matières de conception et d'application des la politique monétaire. Elle joue trois rôles: la banque des banques, assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale, organiser le système bancaire national.
- **La mise en place des organes de contrôle de la fonction bancaire et des établissements financiers** à savoir: la commission bancaire, le commissariat aux comptes, la centrale des risques, la centrale des impayés et la centrale des bilans.
- **L'instauration des règles prudentielles:** qui constituent un ensemble de règles (capital minimum, l'agrément bancaire et les risques de gestion des risques bancaires) qui visent à prévenir et à gérer les risques bancaires.

**R3:** Le contenu des règles prudentielles appliquées en Algérie dans le cadre des réformes du SBA entamées depuis les années 1990 est:

- **La détermination du capital minimum** des banques et des établissements financiers pour exercer leurs activités bancaires et financières (01,50 points)
- **L'agrément:** toute création de banque ou d'établissement financier est soumise à la délivrance d'un agrément par le CMC. (01,50 points)
- **Les ratios de gestion des risques** (ration de couverture du risque ou ration Cooke et ration de Mc Donough, ration de division de risque) qui doivent être appliqués et respectés par les banques et les établissements financiers afin de se protéger contres les risques inhérents des activités bancaires et financières. (02 points)